

PROJET TERRITORIAL DE LA BASSE VALLÉE DE LA SAÛNE

Lettre d'information
Avril 2017

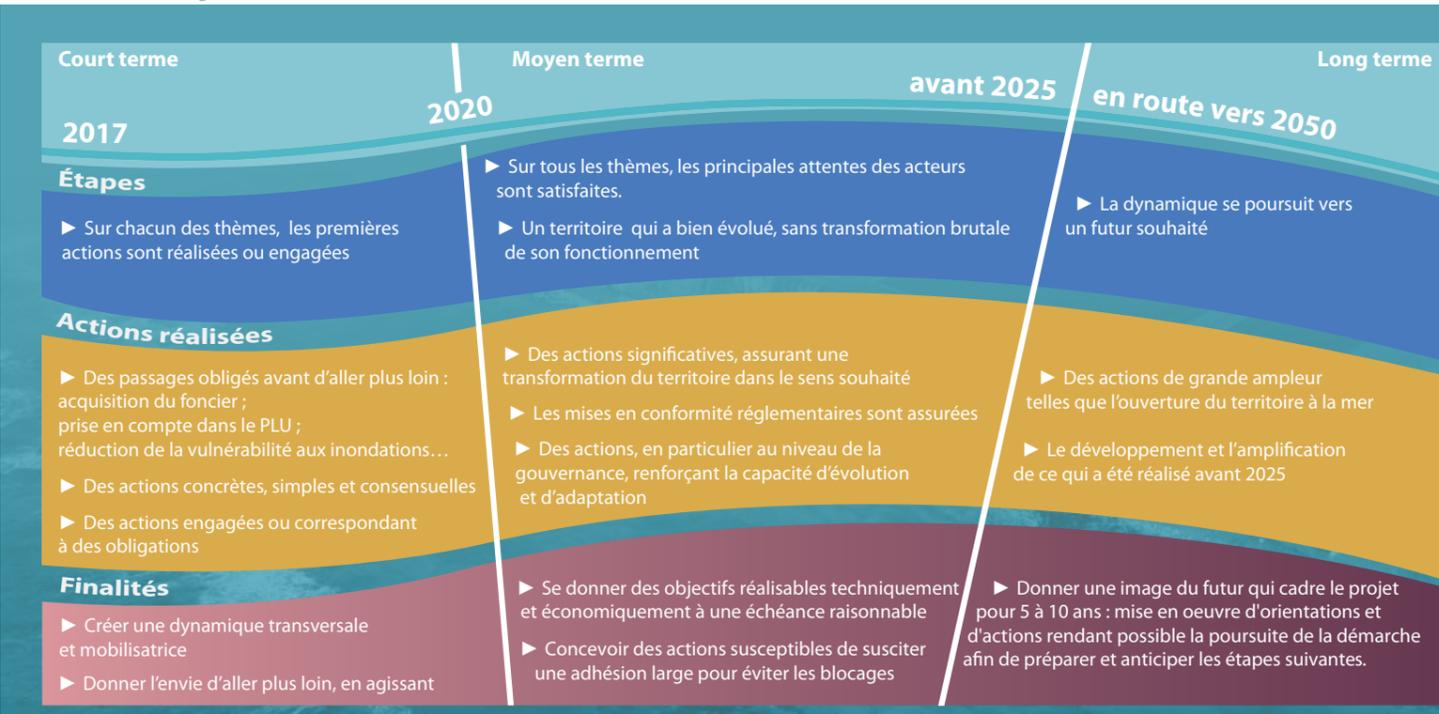


Agir au travers d'une trajectoire globale construite avec les acteurs locaux

Le projet territorial ambitionne de traiter certains sujets de préoccupation de la basse vallée : les risques naturels (protection des personnes et des biens), la préservation de l'environnement (biodiversité, paysage, cadre de vie, santé, qualité des eaux), l'économie, le tourisme, la réglementation, l'aménagement. Cette approche permet une mobilisation de l'ensemble des acteurs et une cohérence dans les actions. Inscrit dans une trajectoire à long terme (2050), le projet permet de répondre dès aujourd'hui aux questions les plus pressantes, tout en créant une dynamique.

Le projet territorial est le fruit de près de 3 ans d'échanges avec tous les acteurs de la basse vallée, piloté par le Conservatoire du littoral et ses partenaires. Son élaboration a conjugué des études approfondies et des temps de concertation avec les élus, les partenaires et acteurs concernés, la population dans son ensemble (voir page 4). Au cours des échanges qui ont accompagné et guidé ce projet, il est rapidement devenu évident qu'il fallait être capable à la fois d'agir à court et moyen terme (apporter des réponses aux risques d'inondation), et de préparer l'avenir (effets du changement climatique...) d'où l'idée de proposer une trajectoire d'évolution globale dans le temps (3 étapes) et dans l'espace (basse vallée, Pays de Caux, littoral de Seine-Maritime).

Une trajectoire cohérente et évolutive



Conservatoire du littoral - 2017 - Conception - réalisation : Asoront Consultants - Photos © Larrey & Rogier / Conservatoire du littoral / Stéphanie Beaune

INTERVIEW

Jean-François Bloc
Maire de la commune de Quiberville
et Conseiller Régional



Quelles sont, selon vous, les thématiques qui doivent être traitées en priorité sur votre territoire?

Deux sujets me semblent prioritaires. Le premier concerne la problématique des inondations, sur laquelle nous travaillons principalement avec le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne Scie à la protection des biens et des personnes (repères de crue, Plan Communal de Sauvegarde, Plan

de Prévention du Risque Inondation). Le second concerne l'avenir de notre territoire au travers des mutations en cours et à venir : érosion des falaises, avenir de la plage, submersion marine, etc. Ces mutations entraînent d'ores et déjà des impacts sur nos paysages mais également sur l'avenir du tourisme dans notre commune, ayant un impact direct sur les finances locales. Quel territoire allons-nous laisser aux générations à venir ?

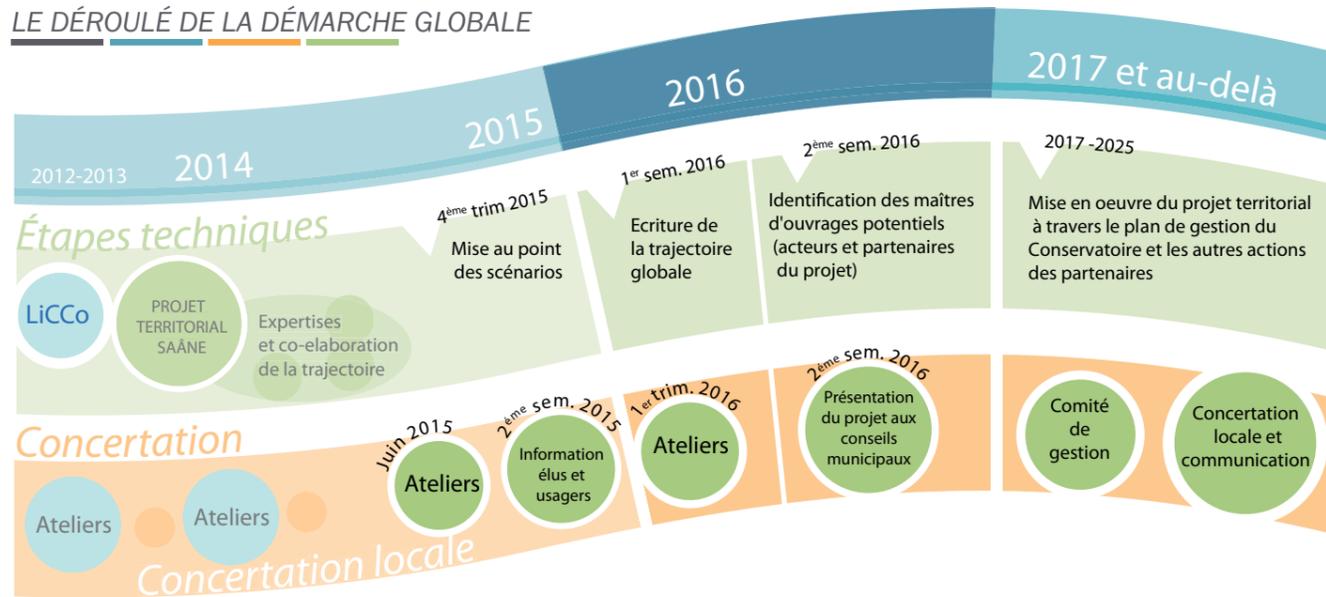
De quelle manière envisagez-vous de traiter ces sujets ?

Nous collaborons avec le Conservatoire du littoral qui apparaît comme un acteur

incontournable sur le territoire (propriétaire foncier, pilote du projet territorial). Grâce aux réflexions initiées par le projet LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers), et poursuivies dans la cadre du projet territorial, nous avons collectivement travaillé à des propositions d'aménagement intéressantes permettant d'anticiper l'avenir de notre territoire. L'une des principales questions aujourd'hui est de trouver des financements qui accompagneront ce projet de grande envergure. Les communes seules n'ont pas les moyens d'intervenir. Il convient donc de poursuivre notre coordination, et de s'accorder sur la gestion de ce territoire sur le long terme. ■

Chronogramme : étapes majeures...

LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHÉ GLOBALE



Les prochaines étapes

- Réalisation de l'expertise pour le choix et la caractérisation précise de l'ouvrage de reconnexion à mettre en place, et identification des impacts sur la basse vallée (des schémas et vidéos seront réalisés pour présenter de manière précise la reconnexion).
- Mise en œuvre du plan de gestion suprasites (Saône, Ailly, Scie), des premières actions (renaturation de la ferme Sturdza, arasement de merlons, cheminements doux).
- Validation des maîtrises d'ouvrage (tourisme, hydraulique...) et engagements des financeurs (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'eau) sur le projet.

Portage du projet

Partenaires institutionnels financeurs



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Julie FAVREL
Chargée du projet territorial de la basse vallée de la Saône

Tél. 07.87.02.26.17
Mail : j.favrel@conservatoire-du-littoral.fr

Standard de la délégation Normandie :
Tél. 02.31.15.30.90
Mail : normandie@conservatoire-du-littoral.fr



RECONNECTER LA SÂNE A LA MER

La reconnexion maîtrisée de la Saône à la mer doit permettre :

- d'évacuer le trop plein d'eau (en période d'inondation) ;
- d'éviter le phénomène de submersion marine ;
- de permettre le franchissement piscicole (poissons migrateurs).

Cette reconnexion se traduit au travers d'une trajectoire globale co-construite avec les acteurs qui permet à moyen terme (échéance 2025) :

- un réaménagement de l'ouverture de la Saône à la mer afin de répondre aux enjeux et obligations réglementaires en matière de risques d'inondation et de continuité écologique ;
- la poursuite de la restauration des milieux humides de la basse vallée.

Pour définir au mieux les éléments techniques de ce programme, une expertise va être lancée en 2017. Elle doit permettre :

- d'apporter les éclairages nécessaires au choix de l'ouvrage de reconnexion hydraulique et de son mode de fonctionnement ;
- puis, de définir très précisément ses caractéristiques techniques et d'évaluer l'ensemble des conséquences de sa mise en place sur la basse vallée.



Restaurer les situations dégradées et préserver les atouts actuels

La capacité du territoire de la basse vallée à faire face à des inondations fluviales ou à la submersion marine doit être renforcée. L'élargissement de l'ouverture à la mer y contribuera, mais il faut avant tout mettre des mesures de réduction de la vulnérabilité (réduire le nombre de biens et de personnes exposés au risque), anticiper la gestion de crise en cas de nouvelle inondation, et plus globalement la culture du risque (sensibilisation de tous face aux risques).

En matière d'aménagement du territoire, différents points noirs (front de mer trop urbanisé ou vétuste, entrée de ville de Quiberville...) sont abordés dans la trajectoire globale. Des actions seront menées pour maîtriser le ruissellement et améliorer l'assainissement sur Longueil. L'objectif est de maintenir des eaux de baignade de qualité, garantissant ainsi un cadre de vie agréable.

Un travail est engagé avec la profession agricole pour adapter les pratiques sur les coteaux et ainsi réduire l'érosion et le ruissellement. Les cahiers des charges agricoles du Conservatoire du littoral intègrent ces objectifs.

La reconnexion et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides en fond de vallée accompagneront une reconnexion terre/mer.

Les atouts du territoire doivent être préservés à travers :

- une meilleure maîtrise de l'urbanisation, à laquelle contribueront les futurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 3 communes ;
- une attention à la qualité des paysages ;
- le maintien des activités traditionnelles : agriculture et pêche en mer, en particulier ;
- la création de cheminements permettant d'ouvrir petit à petit la basse vallée et les paysages aux riverains et aux touristes.



Valoriser les richesses de la basse vallée et développer son potentiel

Tout en donnant une place importante au tourisme et aux loisirs, le projet territorial s'adresse à l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. Il s'agit, en effet, de :

- développer la notoriété de la destination « basse vallée de la Saône », grâce à un positionnement **nature** affirmé et une mise en réseau avec l'ensemble des autres sites proches (offres touristiques thématiques ou par cibles) : Dieppe et Baie de Somme, falaises d'Etretat, etc ;
- proposer des hébergements touristiques adaptés (de type camping, habitat léger de loisir...) permettant l'accueil de tous les publics et valorisant le patrimoine existant ;

■ maintenir des équipements et renforcer l'offre d'activités de loisirs qui valorisent le patrimoine (naturel, paysager et culturel) et sont accessibles aux résidents et aux touristes : itinéraires de découvertes, sentiers pédagogiques, visites d'exploitation agricole, sorties guidées, expositions et ateliers scientifiques/ludiques, phare d'Ailly, réseau de parcs et jardins de Varengeville-sur-Mer ;

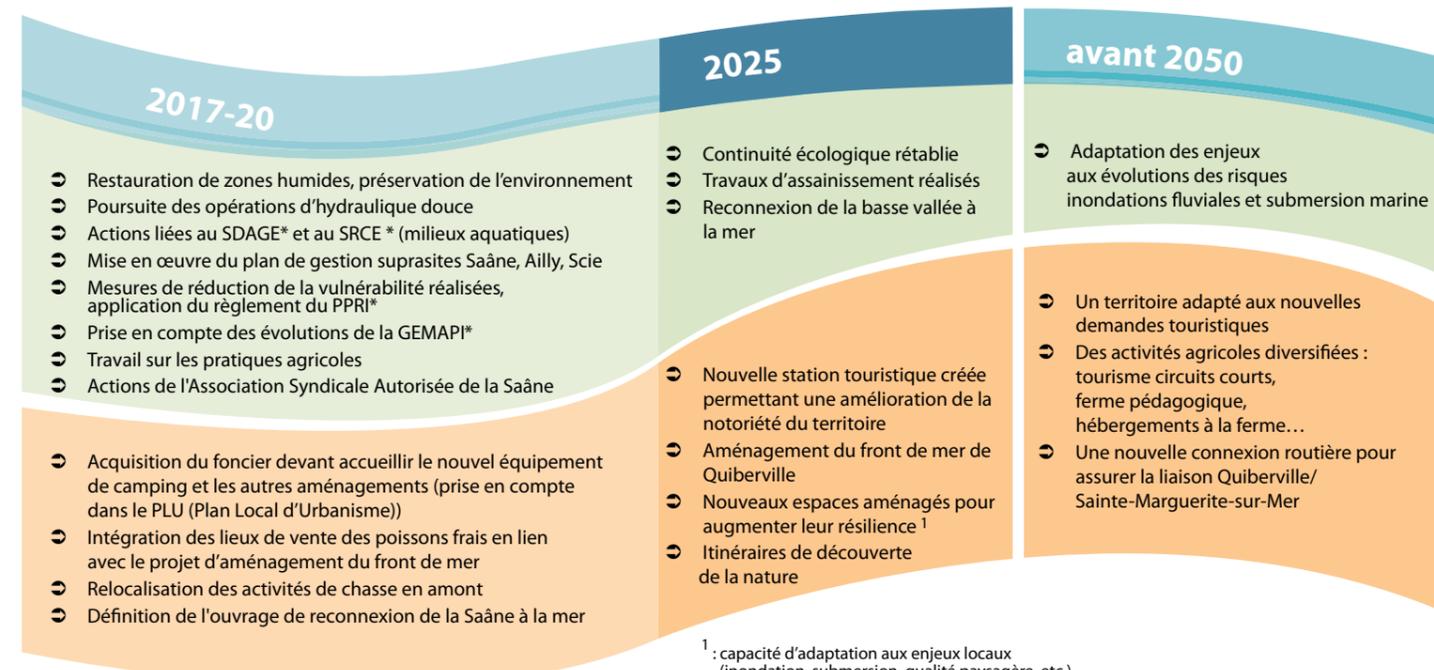
■ développer la vente directe de produits locaux : poisson et produits agricoles, à travers les marchés, la vente à la ferme, un lieu dédié, les sites d'accueil du public (office du tourisme, camping, hôtels).

Poursuivre la mobilisation des acteurs, et enclencher la mise en œuvre opérationnelle des premières actions

Le projet territorial a été traduit en plan d'actions avec un échéancier. Pour chaque action, une fiche précise ses caractéristiques, en particulier les maîtres d'ouvrage et financeurs potentiels, ainsi que les partenaires à impliquer.

Tous les partenaires du projet ont leur rôle à jouer, en fonction de leurs compétences.

Le public est et sera informé de la suite du projet (montage, mise en œuvre), notamment par le biais de réunions publiques.



¹ : capacité d'adaptation aux enjeux locaux (inondation, submersion, qualité paysagère, etc.)